

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 16842-9:2019

Chariots de manutention automoteurs - Visibilité - Méthode d'essai et vérification - Partie 9 : Chariots préparateurs de commande, à prise

Powered industrial trucks - Visibility -
Test methods and verification - Part 9:
Order-picking, lateral- and front-stacking
trucks with elevating operator position

Kraftbetriebene Flurförderzeuge -
Sichtverhältnisse - Prüfverfahren und
Verifikation - Teil 9: Kommissionier-
Flurförderzeuge und Dreiseitenstapler

02/2019



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16842-9:2019 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16842-9:2019.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 53.060

Version Française

Chariots de manutention automoteurs - Visibilité - Méthode d'essai et vérification - Partie 9 : Chariots préparateurs de commande, à prise latérale et frontale avec poste de conduite élevable

Kraftbetriebene Flurförderzeuge - Sichtverhältnisse -
Prüfverfahren und Verifikation - Teil 9:
Kommissionier-Flurförderzeuge und Dreiseitenstapler
mit anhebbarer Bedienerposition

Powered industrial trucks - Visibility - Test methods
and verification - Part 9: Order-picking, lateral- and
front-stacking trucks with elevating operator position

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 26 novembre 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

| | Page |
|---|------|
| Avant-propos européen | 3 |
| Introduction | 5 |
| 1 Domaine d'application | 6 |
| 2 Références normatives | 6 |
| 3 Termes et définitions | 7 |
| 4 Configuration du chariot | 7 |
| 4.1 Généralités | 7 |
| 4.2 Hauteur de la surface de charge | 7 |
| 4.3 Dimensions du bras de fourche | 7 |
| 4.4 Tourelle supplémentaire | 7 |
| 5 Équipement d'essai | 8 |
| 6 Modes opératoires d'essai pour la visibilité directe | 8 |
| 6.1 Position de l'équipement d'éclairage | 8 |
| 6.1.1 Généralités | 8 |
| 6.1.2 Chariots à conducteur debout | 8 |
| 6.1.3 Chariots à conducteurs assis | 9 |
| 6.2 Trajectoires d'essai | 10 |
| 6.3 Mode opératoire de mesurage | 13 |
| 6.4 Procédure d'essai pour la visibilité indirecte | 13 |
| 7 Critères d'acceptation | 13 |
| 7.1 Généralités | 13 |
| 7.2 Visibilité directe | 13 |
| 7.2.1 Généralités | 13 |
| 7.2.2 Visibilité en roulage | 13 |
| 7.2.3 Visibilité en manœuvre | 13 |
| 7.2.4 Bras de fourche | 13 |
| 7.3 Visibilité indirecte | 13 |
| 7.4 Critères pour les chariots préparateurs de commande et les chariots à prise latérale et frontale avec poste de conduite élevable | 14 |
| 8 Rapport d'essai | 15 |
| 9 Informations pour l'utilisation | 15 |

Avant-propos européen

Le présent document (EN 16842-9:2019) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 150 "Chariots industriels - Sécurité", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en août 2019, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en août 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

La présente norme européenne est destinée à être utilisée conjointement avec les prescriptions de l'EN 16842-1. La série EN 16842 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général "Chariots de manutention automoteurs — Visibilité — Méthodes d'essai et vérification" :

- *Partie 1 : Prescriptions générales ;*
- *Partie 2 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout-terrain à mât ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 3 : Chariots rétract ayant une capacité allant jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 4 : Chariots de manutention à portée variable ayant une capacité allant jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 5 : Chariots de manutention à portée variable ayant une capacité supérieure à 10 000 kg (en) ;*
- *Partie 6 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout-terrain à mât ayant une capacité supérieure à 10 000 kg ;*
- *Partie 7 : Chariot porte-conteneur à portée variable et à mât manutentionnant des conteneurs de fret de 6 m (20 ft) de long et plus ;*
- *Partie 8 : Chariots en porte-à-faux à conducteur debout ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus (en cours d'élaboration) ;*
- *Partie 9 : Chariots préparateurs de commande, à prise latérale et frontale avec poste de conduite élevable ;*
- *Partie 10 : Tracteur, pousseur et transporteur de charge.*

Il est prévu d'élaborer des parties relatives aux machines suivantes :

- Transpalettes (à conducteur porté) ;
- Chariot à prise latérale d'un seul côté ;
- Chariot à fourche multidirectionnel ;
- Chariot élévateur articulé en porte-à-faux ;
- Chariot cavalier élévateur non gerbeur (tels que définis dans l'ISO 5053-1:2015, 3.18) ;

— Chariot cavalier élévateur gerbeur (tels que définis dans l'ISO 5053-1:2015, 3.19).

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Introduction

Le présent document est une norme de type C tel que défini dans l'EN ISO 12100.

Le présent document concerne, en particulier, les groupes de parties prenantes suivants représentant les acteurs du marché en ce qui concerne la sécurité des machines :

- fabricants de machines (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- organismes de santé et de sécurité (autorités réglementaires, organismes de prévention des risques professionnels, surveillance du marché, etc.)

D'autres partenaires peuvent être concernés par le niveau de sécurité des machines atteint à l'aide du document par les groupes de parties prenantes mentionnées ci-dessus :

- utilisateurs de machines/employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- utilisateurs de machines/salariés (par exemple syndicats de salariés, organisations représentant des personnes ayant des besoins particuliers) ;
- prestataires de services, par exemple sociétés de maintenance (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- consommateurs (dans le cas de machines destinées à être utilisées par des consommateurs).

Les groupes de parties prenantes mentionnés ci-dessus ont eu la possibilité de participer à l'élaboration du présent document.

Les machines concernées et l'étendue des phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux couverts sont indiquées dans le Domaine d'application du présent document.

Lorsque des prescriptions de la présente norme de type C sont différentes de celles énoncées dans les normes de type A ou de type B, les prescriptions de la présente norme de type C ont priorité sur les prescriptions des autres normes pour les machines ayant été conçues et fabriquées conformément aux prescriptions de la présente norme de type C.

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les prescriptions et les modes opératoires relatifs à la visibilité sur 360° des chariots de manutention automoteurs préparateurs de commande à prise latérale et frontale avec poste de conduite éleuable conformes à l'ISO 5053-1 (ci-après désignés chariot), sans charge et est destiné à être utilisé conjointement avec l'EN 16842-1.

La visibilité des chariots circulant dans des allées très étroites et/ou la conduite avec un opérateur éleuvé (supérieur à 500 mm) n'entre pas dans le domaine d'application de cette norme.

Lorsque des prescriptions spécifiques de la présente partie sont modifiées par rapport aux prescriptions générales de l'EN 16842-1, les prescriptions de la présente partie sont spécifiques au chariot et sont à utiliser pour les chariots de manutention automoteurs préparateurs de commande, à prise latérale et frontale avec poste de conduite éleuable.

La présente partie de l'EN 16842 traite de tous les phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux significatifs relatifs à la visibilité de l'opérateur pour les machines concernées lorsqu'elles sont utilisées comme prévu et dans des conditions de mauvaise utilisation raisonnablement prévisible par le fabricant.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 16842-1:2018, *Chariots de manutention automoteurs — Visibilité — Méthodes d'essai et vérification — Partie 1 : Prescriptions générales*

EN ISO 3691-1:2015, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 1 : Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges (ISO 3691-1:2011, y compris Cor 1:2013)*

EN ISO 3691-3:2016, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 3 : Exigences complémentaires pour chariots avec poste de conduite éleuable et pour chariots spécialement conçus pour une conduite avec des charges en élévation (ISO 3691-3:2016)*

ISO 5053-1:2015, *Chariots de manutention — Terminologie et classification — Partie 1 : Types de chariots de manutention*